

Affaires courantes

propos du rapport d'un comité de sélection. C'est leur choix. Le gouvernement a décidé, à ce stade-ci, de ne pas laisser le rapport sur le Bureau.

Habituellement, lorsqu'il y a des problèmes, les whips ou les leaders à la Chambre se rencontrent pour en discuter. À 17 heures, lundi passé, le leader à la Chambre du Parti libéral est venu discuter de cette affaire avec moi. Nous avons parlé longuement, mais sans trouver de solution, ce qui n'a rien d'étonnant: les discussions ne mènent pas toutes à des solutions, mais elles font partie du processus visant à régler les problèmes.

Je suis d'accord avec mes collègues qui disent que nous avons des problèmes, pas seulement dans le domaine des transports mais à plusieurs autres comités. C'est pourquoi, dans sa sagesse, la Chambre exige que le Comité de sélection présente un rapport dans les dix jours ouvrables du début de la session d'automne. Voilà pourquoi le comité a présenté son rapport. En ce qui concerne la composition de la Chambre, le rapport du comité ne crée aucun problème. Il suffit de l'accepter, la Chambre fonctionne normalement. Tous les whips peuvent désigner de nouveaux membres. Il reconnaît l'existence des députés indépendants à la Chambre, proportionnellement au nombre total de députés. C'est un bon rapport.

Si vous vouliez discuter de motivation, comme certains semblent le faire, monsieur le Président, je pense que ceux qui ne donnent pas leur consentement unanime pour l'adoption du rapport sont justement ceux qui veulent que les comités fassent fausse route. S'il y a quelqu'un à blâmer, ce ne sont pas les ministériels, mais plutôt les députés de l'opposition qui n'endossent pas le rapport du comité.

M. le Président: J'en ai assez entendu.

Le député de Thunder Bay—Atikokan a soulevé la question de privilège. Son collègue de York—Ouest a exprimé son point de vue et d'autres députés aimeraient peut-être participer au débat. La députée de Hamilton—Est a pris la parole et je vois le député de Hamilton—Ouest qui veut peut-être dire son mot. Je suis saisi d'une question de procédure.

J'ai écouté attentivement les observations du député de Calgary—Ouest et je vais étudier la question. En attendant, je suggère—et c'est bien tout ce que je peux faire—

que les députés poursuivent leurs discussions. Pour une raison ou pour une autre, le député se plaint que le comité ne siège pas, donc qu'il ne fonctionne pas.

Je doute que ce soit une question de privilège. Toutefois, comme le comité est paralysé, je suis disposé à examiner la situation et à présenter un rapport à la Chambre dans les plus brefs délais. En attendant, la question pourrait peut-être être réglée si les discussions se poursuivaient. Je remercie tous les députés de leurs interventions.

M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

J'apprécie l'intérêt manifesté par le Président. Je comprends que ce dernier veuille passer aux travaux de la Chambre, mais je dois maintenant demander, étant donné tous les arguments qui lui ont été présentés jusqu'à présent, qu'il comprenne aussi bien les faits de cette affaire et qu'il ne se laisse pas embrouiller par les questions soulevées en face par le député de l'autre parti.

M. le Président: Le problème pour moi, c'est que j'ai compris ce dont il s'agit.

J'estime que je n'ai pas besoin d'entendre d'autres interventions parce que, entre autres, nous risquons de nous éloigner de plus en plus des faits de base.

Je vois ce dont il s'agit et je comprends parfaitement l'argument du député de Thunder Bay—Atikokan, qui, je pourrais le rappeler aux députés, l'a exprimé d'une manière très concise et soignée.

Je propose au député de Hamilton—Ouest que, s'il y a d'autres plaintes ou d'autres arguments qui doivent être exprimés, ils pourraient peut-être l'être ailleurs. À mon avis, on a assez discuté de la question. Assurément, j'ai entendu suffisamment de points de vue pour pouvoir prendre une décision que je communiquerai à la Chambre. Je sais que les députés voudront en tenir compte.

M. Keyes: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

Pour autant que je sache—vous me reprendrez naturellement, si je me trompe—si on m'empêche à la Chambre de remplir mon devoir à l'égard de mes électeurs, que ce soit ici ou à un comité permanent, je peux prendre la parole et faire remarquer à la présidence que ces privilèges ont été violés.